

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 119

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« portées »,

le mot :

« fixées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.